



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2004.

Ordre du jour :

- Rapport du Président.
- Rapport du Secrétaire.
- Rapport du Trésorier.
- Adhésion de l'ANTAB à l'association nationale des techniciens de laboratoire EPBS.
- Règlement intérieur (à partir de l'article 22).
- Commissions :
 - o Communication, site WEB.
 - o Formation, journée professionnelle.
 - o Décrets d'actes et d'exercice.
 - o Organisation des besoins des régions.
- Election des membres du Conseil d'Administration.

La séance est ouverte à 14h20 dans l'amphithéâtre Charcot, Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière.

L'assemblée est composée de 21 membres actifs à jour de leur cotisation et de 26 membres représentés. L'ANTAB compte 200 adhérents. Le quorum n'étant pas atteint, par application de l'article 16, alinéa 8 des statuts, le Président National convoque immédiatement une nouvelle assemblée générale avec le même ordre du jour.

Claudine LAHSEN accepte d'être la présidente de séance, Myriam LOISEL et Monique PERENNEC sont les secrétaires de séance. L'assemblée adopte ce bureau.

1. Rapport du Président National, MJ Martin.

Au cours de l'année 2003, l'ANTAB a mené des travaux personnels et en relation étroite avec l'UIPARM (Union Interprofessionnelle des Associations de Rééducateurs et Médicotechniques).

Les actions de l'ANTAB.

- **Informations en ligne** : Il est indispensable de dire aux adhérents et sympathisants que les informations concernant nos activités sont en ligne sur le site, <http://certlap.ap-hop-paris.fr> .
Olivier Boucher s'acquitte de cette tâche.



A.N.T.A.B

Association Nationale des Techniciens en Analyses Biomédicales

Pour des raisons financières, il avait été décidé à la dernière AG, que c'était le meilleur moyen pour donner des informations à l'ensemble des adhérents.

Les envois courriers sont réservés à tout ce qui est réglementaire (convocation AG).

Il est possible d'utiliser le forum pour les messages et les questions. Mais nous constatons que le site n'est pas assez consulté.

- **Journées Internationales de Biologie** : l'ANTAB a participé aux JIB en novembre 2003. Environ 150 personnes se sont renseignées sur notre stand. Beaucoup de questions sur la disparition de l'UNATEB et sur la formation. Une étude sera faite pour connaître l'impact de ces 3 journées sur le nombre d'adhésions.

MJ Martin remercie les membres du Bureau Exécutif National pour l'organisation et leur présence sur le stand pendant ces 3 jours.

Travaux avec l'UIPARM.

MJ Martin rappelle que les relations entre les Associations, membres de l'UIPARM, sont très étroites et tient à remercier l'AFPPE, Association Française du Personnel Paramédical d'Electroradiologie, et sa Présidente, Amélia Bonato qui nous fait part de son expérience en terme de gestion et d'organisation.

Au sein de toutes ces Associations, l'ANTAB est invitée, tous les ans, à leurs journées professionnelles.

- **Commission Pédagogique Nationale (CPN)** : Dans le premier projet du rapport Debouzie, les techniciens et les manipulateurs en électroradiologie, étaient exclus de la réforme de la Première Année des Etudes de Santé (PAES). Mme Mailly, IFTAB de Paris, et Mme Sauvanet, IFTAB de Tours, ont participé à cette commission pour l'ANTAB.

- **Licence Professionnelle** : sur trois ans dans le cursus LMD (cursus européen). L'ANTAB et l'ensemble des associations de l'UIPARM ont voté à l'unanimité ce projet LMD.

La région d'Amiens est avancée dans un projet avec la faculté de pharmacie pour expérimenter cette première année d'études communes. Amiens sera site test pour les techniciens de laboratoire.

- **Rapport du Doyen Berland**, chargé par les Ministères de la Santé et de l'Education Nationale, d'un rapport sur transfert éventuel de compétences entre le corps médical et le corps paramédical. Les différentes collégiales doivent être consultées. Actuellement les anatomo-pathologistes ont fait une démarche auprès du Doyen Berland en ce qui concerne la macroscopie. Des tests seront faits sur ce transfert d'activité (formation...).

- **Mission Matillon** : sur la problématique et la démographie des techniciens (inscription au code de la santé, décret d'actes et d'exercice, validation des acquis de l'expérience).

- **Répertoire des métiers** : l'ANTAB est intervenue fermement avec l'UIPARM et individuellement pour que les techniciens et les manipulateurs radio ne soient pas considérés comme support de soins mais comme paramédicaux, sous famille biologie médicale.

La fiche métier du technicien a été diffusée sur le site et à l'IFTAB. Une synthèse a été faite et transmise à M. Limouzy (CHU Metz Thionville) chargé de rédiger cette fiche métier.

Grâce aux efforts de l'UIPARM, les associations participeront à la validation de ces fiches métiers.

- **Rencontre avec Mme Mesclon**, DHOS, chargée des personnels paramédicaux : Il n'est pas à l'ordre du jour d'inscrire notre profession au Code de la Santé. Nous n'avons pas de décret



d'actes et d'exercice : de quoi nous plaignons-nous ? Nous sommes libres d'exercer notre profession, rien ne nous prive du champ de nos activités. Pour les actes médicaux faits par les paramédicaux (prélèvements) : inquiétude quant aux problèmes juridiques possibles avec les patients. Mme Mesclon demande la liste la plus exhaustive possible de l'ensemble des actes médicaux que les techniciens sont amenés à faire. L'ensemble de ces actes sera listé lors de la prochaine séance de travail de la Commission décret d'actes et d'exercice (en février).

|| Le rapport du Président est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Rapport de la Secrétaire Générale, E. Psaltopoulos.

L'année 2003 a été marquée par le grand nombre de prises de contacts, avec les Associations de Biologistes et les Collégiales des professionnels, dans le but de se faire connaître de nos partenaires.

La rencontre avec l'Association Belge des Technologues de Laboratoire (ABTL) nous a permis de participer au Congrès Européen de Techniciens à Bruxelles et de nous rendre compte des problématiques européennes.

Rencontre avec les différents membres des Commissions du Ministère de la Santé, le Pr. Matillon et Mme Charpiot (DPM), document sur les GHU. Rencontre également avec M. Couty (DHOS).

Toutes ces rencontres ont été fructueuses, mais les résultats ne peuvent pas être immédiats.

A la 8^{ème} Journée Nationale de l'UIPARM, on a pu entendre M. Matillon nous conseiller fortement de participer aux diverses missions qui vont voir le jour dès le premier trimestre 2004 (les métiers paramédicaux, les compétences et la VAE).

Un autre grand chantier est en cours, la première Journée Professionnelle de l'ANTAB qui est déjà programmée pour le 15 octobre 2004. Le thème n'est pas encore totalement finalisé, nous voulons un thème fédérateur de toutes nos disciplines.

|| Le rapport de la Secrétaire Générale est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Rapport de la Trésorière Générale, C. Ferlet.

Un grand nombre d'adhérents (CERTLAP) avait payé leur cotisation, fin 2002. Il avait été décidé lors de la dernière AG, que ces adhérents ne paieraient pas une nouvelle adhésion pour 2003.

Les frais de timbres et de fournitures correspondent aux courriers réglementaires. L'ANTAB a remboursé ses frais 2001 vis-à-vis du CERTLAP (région Ile de France)

Les frais de congrès correspondent à la rencontre de l'Association des Techniciens belges à Lille, à la participation au Congrès Européen à Bruxelles et aux participations aux congrès des différents associations de l'UIPARM.



A.N.T.A.B

Association Nationale des Techniciens en Analyses Biomédicales

Les frais des JIB sont élevés mais étaient nécessaires pour se faire connaître (location du stand, réalisation de posters).

L'ANTAB est encore redevable d'une partie de ses frais au CERTLAP. L'Assemblée Générale du CERTLAP a voté la suspension, à ce jour, du reversement de la dette de l'ANTAB.

CREDIT 2003		DEPENSES 2003	
PROVISIONS 2002	3 371,20	Frais de gestion BNP	186,56
ADHESIONS à 30 X 60	1 800,00	Location Amphi Charcot	100,00
		Timbres	404,50
		Frais fournitures	220,07
		Cotisation UIPARM	240,00
		Remboursement CERTLAP Frais 2001	1 147,62
		Frais congrès	1 095,91
		J.I.B.	925,97
		TOTAL DEPENSES 2003	4 320,63
		PROVISIONS 2003 POUR 2004	850,57
TOTAL Euros	5 171,20	TOTAL Euros	5 171,20

ANTAB doit au CERTLAP frais 2002	690,08
Participation frais congrès 2002	266,20
Participation frais congrès 2003	300,00
Participation frais J.I.B. 2003	398,00
TOTAL	1654,28

Les comptes ont été vérifiés par Françoise LAVAL, commissaire aux comptes pour l'année 2003.

Pour 2004, les cotisations commencent à arriver. Les techniciens doivent se mobiliser pour augmenter le nombre d'adhérents. Notre population est la 2^{ème} en nombre après les infirmières chez les paramédicaux.

Nous comptons sur la journée professionnelle d'Octobre pour « renflouer la caisse ». Il nous faut trouver des sponsors.

Le rapport financier de la Trésorière Générale est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Adhésion 2005 :

Compte tenu du bilan financier de l'année 2003, le Conseil d'Administration propose que le montant de l'adhésion pour l'année 2005 soit fixé à 35€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Le montant de l'adhésion 2005 sera de 35€



4. Adhésion de l'ANTAB à l'EPBS.

A la suite de la rencontre avec l'Association Belge des Technologues de Laboratoire (ABTL), à Lille en mai 2003, celle-ci nous a parrainé pour rencontrer l'association européenne, EPBS : European association for Professions in Biomedical Science. Nous avons été invité comme auditeurs à Bruxelles, lors de l'AG de l'EPBS, en octobre 2003. Actuellement la Présidence de cette association est assurée par l'Angleterre, le Secrétariat par l'Autriche.

Sont membres de cette Association Européenne : la Suède, la Norvège, le Danemark, la Finlande, le Royaume Uni, la Belgique, l'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, l'Autriche, la Slovaquie, la Suisse, l'Espagne et le Portugal. L'Italie fait sa demande d'adhésion ainsi que Chypre.

C'est la France, via l'UNATEB, qui est à l'origine du regroupement des techniciens européens. L'Europe du sud, c'est-à-dire, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et la Belgique font pression pour que l'ANTAB rejoigne l'EPBS pour faire face aux associations de l'Europe du nord, plus proche des USA et du Canada.

L'objectif de l'Association Européenne est de travailler sur la proposition, d'une base minimale de formation que chaque pays souhaite indispensable pour les techniciens de laboratoire, ceci afin de pouvoir exercer dans l'ensemble de l'Europe. Il est impossible de faire un programme de formation commun car les statuts et l'exercice des techniciens sont différents d'un pays à l'autre. A partir du moment où cette base minimale sera définie, la libre circulation du technicien sera possible.

Cela nous a paru être un travail raisonnable et une démarche importante, aussi le Conseil d'Administration souhaite que l'ANTAB adhère à l'EPBS.

Conditions d'adhésion : copie des statuts de l'Association (en anglais), copie des publications, le montant de la cotisation est un pourcentage par rapport aux nombre d'adhérents (0,40€ par membre adhérent avec un maximum de 3000€)

L'EPBS possède son site : www.epbs.net

La proposition d'adhésion de l'ANTAB à l'EPBS, European Association for Professions in Biomedical Science est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La question est posée sur la liste des autres associations de techniciens en France ? LaboActif, ARTAB, CFTH, ASSITEB,... Cette liste est-elle exhaustive ?

5. Règlement intérieur (à partir de l'article 22).

Lors de l'assemblée générale de janvier 2003, les 21 premiers articles avaient été adoptés. Le règlement intérieur, dans sa totalité, a été diffusé sur le site web. Il avait été dit qu'au cours de l'année si aucune remarque ne parvenait, par écrit, au Conseil d'Administration de l'Association, l'ensemble du règlement intérieur serait validé à la prochaine AG.

MJ Martin pose la question aux membres présents et représentés s'ils ont des modifications à apporter. Aucune remarque n'est faite.

L'ensemble du règlement intérieur de l'ANTAB est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



6. Commissions.

Communication, site web, O. Boucher.

Nous n'avons pas les moyens financiers nécessaires pour communiquer par courrier personnel. Le site est notre seul moyen de faire passer les informations, nous essayons de mettre le maximum d'informations sur ce site.

De nouvelles rubriques ont été créées : vie de l'association (diffusions des fiches métiers, programme des journées internationales de biologie), activités de l'association (travaux auxquels participe l'ANTAB), agenda, documentations.

Un compteur installé en novembre montre que le site est peu visité.

De plus en plus les adhérents nous communiquent leur adresse mail personnelle ou professionnelle.

Nous souhaiterions utiliser ces adresses pour signaler, par mail, à nos adhérents les nouveautés diffusées sur le site.

La proposition d'utiliser le carnet d'adresses mail des adhérents pour leur signaler une nouveauté sur le site web de l'association est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Formation, journée professionnelle.

Le CERTLAP, région Ile de France de l'ANTAB, permettra, cette année, d'organiser une journée professionnelle, grâce à son numéro de formation, le 15 octobre 2004, dans l'amphithéâtre Charcot, Groupe hospitalier de la Pitié-Salpêtrière à Paris. Le thème de cette journée s'oriente vers les maladies émergentes actuelles.

Les bonnes volontés seront les bienvenues pour l'organisation de cette journée.

Décret d'actes et d'exercice, M. Maily.

Le groupe de travail est composé de 18 personnes : techniciens des différentes disciplines, techniciens délégués syndicaux, techniciens représentants d'associations professionnelles et de la cellule d'orientation des personnels de laboratoire.

Quatre réunions ont eu lieu en 2003, la prochaine le 17 février 2004. Nous sommes partis des textes professionnels des infirmières, des manipulateurs radio, des préparateurs en pharmacie et également du décret des technologues belges.

Les premiers articles sont ceux qui rassemblent tous les techniciens quelque soit le lieu d'exercice et ensuite nous avons travaillé par spécialité.

E. Chapuis et F. Colo ont retravaillé le texte afin d'être en conformité avec le guide méthodologique élaboré pour les fiches métiers, avant de le présenter au ministère.

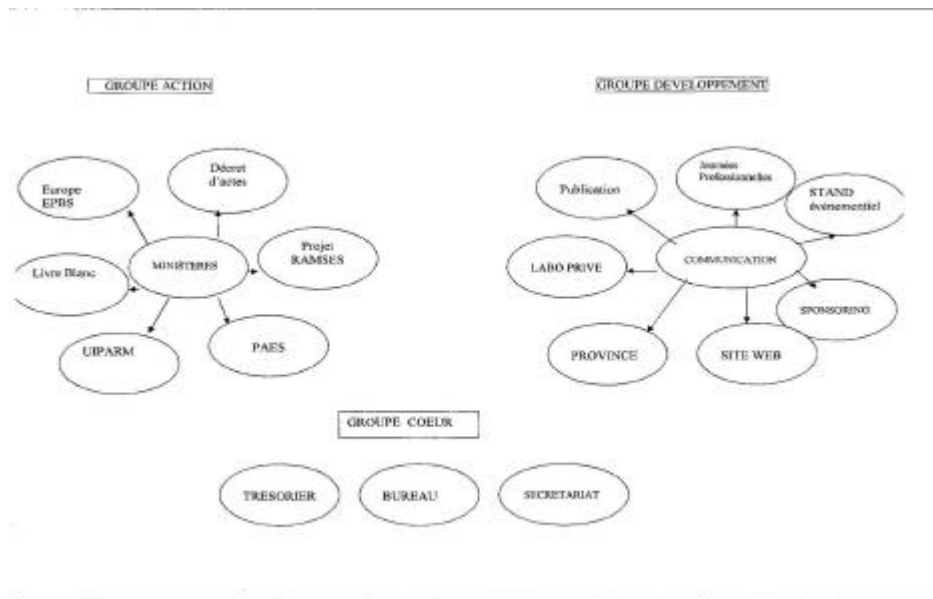
Il reste à établir la liste exhaustive des actes pratiqués par les techniciens. Le décret pourra alors être adressé à Mme Le Gris au ministère. Le texte du décret d'actes et d'exercice sera ensuite disponible sur le site web.

Organisation des besoins des régions P. Ducellier.

P. Ducellier nous présente une maquette d'organisation avec un groupe action et un groupe développement axé sur la communication.

Le groupe action s'occupe des actions en cours avec les ministères (décret d'actes, projet RAMSES, l'Europe, travaux avec l'UIPARM...)

Le groupe développement a rédigé une plaquette pour se faire connaître, rassemble les informations et les transmet à O. Boucher, notre responsable web, pour que le site vive.



Nous avons besoin d'aide pour développer notre communication avec la province et les laboratoires privés, pour être présents sur les stands événementiels, démarcher les sponsors...

Suggestion de Jean Joubert : il faudrait une bulle supplémentaire pour la communication vis-à-vis de tout ce qui est pouvoirs publics, institutions, et médias nationaux.

A chaque fois que l'ANTAB fait quelque chose, prend une décision, commente un évènement de l'actualité, il faut faire paraître un communiqué de presse auprès de l'agence de presse médicale, du quotidien du médecin, à la DHOS, aux ministères...

C'est un travail de vigilance, d'alerte. Le plus difficile est de réagir très vite, c'est-à-dire dans les 48 heures.

C'est un espace de communication supplémentaire indispensable pour une Association Nationale.

Il faut trouver une astuce pour aller démarcher les techniciens dans les régions car ils n'ont pas forcément envie de venir à Paris. L'ANTAB pourrait proposer d'organiser des journées de formation sur un sujet, par exemple la sécurité et l'hygiène dans les laboratoires, et quelqu'un de l'association irait pour parler de l'ANTAB. Jean se propose comme conférencier. D'ici juin 2004, nous avons quelques collègues, directeurs de soins, issus des secteurs medicotechniques et de rééducation qui vont arriver, et qui pourraient nous faciliter l'organisation sur place.

Yves Sécardin : depuis janvier 2004, les techniciens ont un encart de quatre pages recto verso, à leur disposition dans la Revue Française des Laboratoires. Personne à contacter : O. Ovagnimian, service de virologie, hôpital Tenon, Paris 20^{ème}.



7. Elections des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est renouvelé tous les ans par tiers. Les membres sortants, cette année, sont C. Ferlet, E. Psaltopoulos et O. Boucher. Ils se représentent.

|| Ils sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Quatre personnes ont été cooptées pendant l'année et présentent, aujourd'hui, leur candidature au Conseil d'administration :

- Myriam Loisel, technicienne en Anatomie et Cytologie Pathologiques, hôpital Bicêtre, le Kremlin Bicêtre.
- Sylvie Van den Berghe, responsable de la cellule d'information et d'orientation des personnels de laboratoire, hôpital Sainte Anne, Paris.
- Pierre Ducellier, technicien en Hématologie, hôpital Bichat, Paris.
- Christophe Feigueux, cadre de santé, microbiologie, hôpital Necker, Paris.

|| Ils sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés.

F. Laval se représente comme commissaire aux comptes de l'Association pour l'année 2004.

|| Elle est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

J. Joubert redemande la parole pour nous signaler que de grandes associations couplent l'Assemblée Générale avec la Journée Professionnelle (financement du déplacement) et il nous propose de réfléchir à une AG anticipée en octobre 2004.

MJ Martin n'est pas opposé à cette idée. Le Conseil d'Administration prend note de cette proposition. MJ. Martin rappelle que le CA est chargé d'exécuter les décisions prises en Assemblée Générale et qu'il n'est pas autonome.

MJ. Martin nous annonce qu'il demandera dans les prochaines semaines à ne plus avoir aucune responsabilité au sein du Conseil d'Administration, pour des raisons personnelles. Il aidera du mieux qu'il pourra par ses conseils.

MJ. Martin pense qu'il est de son devoir de nous en informer dès aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.

La présidente de séance,
Claudine LAHSEN

Les secrétaires de séances,
Monique PERENNEC, Myriam LOISEL